

SECTEUR GERANCE :

A - Baux Loi 89.462 du 06/07/1989

- Honoraires Gestion location : 8,50 % TTC sur les loyers encaissés (P)
- Honoraires Garantie des Risques locatifs : 2,30 % TTC sur le total du quittancement (P)
- Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction de bail conformément loi ALUR (1)
 - * Zone hors agglomération : 8 € TTC/m² (P) & 8 € TTC/m² (L)
 - * Zone agglomération : 10 € TTC/m² (P) & 10 € TTC/m² (L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (1)
 - (1) Révisables au 1/01 de chaque année par arrêté
- Sans visite : Honoraires constitution dossier, rédaction de bail
 - * Zone hors agglomération : 6 € TTC/m² (P) & 6 € TTC/m² (L)
 - * Zone agglomération : 8 € TTC/m² (P) & 8 € TTC/m² (L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (1)

B - Baux droit commun :

- Honoraires Gestion Location : 17,34 % TTC sur les loyers encaissés (P)
- Frais de dossier : Forfait 100,00 Euros TTC (L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L)

C - Locaux Commerciaux Bail 3/6/9

- Honoraires de gestion : 14,23% TTC du montant des loyers (P)
- Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction de bail : 25 % TTC sur le montant du loyer annuel (50% P) & (50% L)
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (1)

SECTEUR LOCATION SAISONNIERE :

A - Location Appartement :

- Honoraires de gestion location saisonnière : 30% TTC des loyers encaissés (P)
- Honoraires Garantie Paiement des loyers : 2,90 % TTC du total quittancement contrat (P)
- Frais de Dossier : Forfait 90 Euros TTC par contrat (L)

B - Location Locaux Commerciaux :

- Honoraires de Gestion : 17,34 % TTC du montant du loyer (P)
- Honoraires visite, rédaction de bail, état des lieux : 15 % TTC du montant du loyer (L)

SECTEUR SYNDIC DE COPROPRIETE :

- Honoraire Gestion Courante Syndicat de Copropriétaires : 168,00 Euros TTC par lot principal
- Forfait Minimum : 2 400,00 Euros TTC par copropriété.
- Honoraires pour prestation particulière vacation :
 - * 75,00 Euros TTC / Heure
 - * Cout horaire majoré : 25 % 93,75 Euros TTC / heure

SECTEUR TRANSACTION :

A - Appartements - Particuliers - Villas - Pavillons Propriétés : Net Vendeur HT * TTC*

- Jusqu'à 50 000 € : 3 750,00 € HT 4 500,00 € TTC
- De 50 001 € à 80 000 € : 8,33 % HT 10,00 % TTC
- De 80 001 € à 110 000 € : 7,50 % HT 9,00 % TTC
- De 110 001 € à 140 000 € : 6,67 % HT 8,00 % TTC
- De 140 001 € à 170 000 € : 6,25 % HT 7,50 % TTC
- De 170 001 € à 230 000 € : 5,83 % HT 7,00 % TTC
- De 230 001 € à 500 000 € : 5,00 % HT 6,00 % TTC
- Au-delà : 4,17 % HT 5,00 % TTC

B - Terrains - Locaux Commerciaux : Net Vendeur HT * TTC *

- Forfaitaire jusqu'à 45 000 € : 3 750,00 € HT 4 500,00 € TTC
- Au-delà : 8,33 % HT 10,00 % TTC

C - Garage et parking : Net Vendeur HT * TTC *

- Forfaitaire jusqu'à 25 000 € : 2 083,33 € HT 2 500,00 € TTC
- Au-delà : 8,33 % HT 10,00 % TTC

D - Transaction sur les fonds de commerce :

- 11 % TTC sur le montant de la transaction.